

L'écho



La classe en 8 sous le soleil

Juin 2018 - N°6

des Courtines



# Sommaire

**FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA MAIRIE  
LE SAMEDI 30 JUIN 2018**

- \*Edito
- \* Réunions du Conseil municipal de Mai et Juin
- \*Elagage - Recensement
- \*Piscine
- \*Concours fleurissement
- \*Déclaration ruches - classe en 3 - classe en 8
- \*Infos pour artisans et commerçants
- \*Infos pour créer dans les MDL
- \*La Vogue
- \*Fête du 13 juillet
- \*Bibliothèque infos
- \*Concert lyrique
- \* CAD
- \*Ju-Jutsu
- \*Enquête centre socio culturel
- \*Solidarité trail
- \*Cyclo des Monts du Lyonnais
- \*Fête des voisins en haut du village
- \*Ca a paru dans la presse

**L'Echo Des Courtines de juillet sera monté par  
"Hauts du Lyonnais"**

## EDITO

Voilà déjà le numéro 6 de votre nouvel Echo Des Courtines numérique, il a bien fallu quelques mois pour trouver nos marques et tenter de vous présenter un journal qui outre le fait qu'il traite de toute l'actualité duernoise, reste attrayant et facile d'accès. Nous sommes parfaitement conscients qu'il s'agit d'une « petite révolution », et que vous étiez tous habitués au support papier, mais celui-ci devient très onéreux à réaliser pour tous, en couleur. Il faut donc petit à petit s'accaparer les nouvelles technologies. Nous savons pertinemment que ce n'est pas facile mais vous êtes désormais plus de 50% à consulter l'EDC en ligne et la tendance évolue chaque mois. Il faut pour cela que l'on conserve la plus grande attractivité.

L'Echo des Courtines est appelé à évoluer encore, il a pour ambition de devenir votre journal local en y intégrant toutes les rubriques que vous souhaiterez, (recettes de cuisine, photos, fête des voisins, annonces diverses, tribune libre...) tout est susceptible de paraître à la seule condition que les propos ne soient pas diffamatoires.

Si vous êtes abonnés, vous le recevez systématiquement autour du 20 de chaque mois. Si vous n'êtes pas encore abonnés, il vous suffit de vous connecter sur le site de la commune [www.duerne.fr](http://www.duerne.fr) pour vous inscrire. Pour vous désinscrire il suffit de cliquer à l'endroit désigné sur la newsletter.

L'équipe de rédaction s'est enrichie d'un nouvel élément en la personne de Christophe Moulin qui nous a apporté toute sa compétence en matière d'informatique. Si vous aussi vous êtes intéressés par la communication, n'hésitez pas à venir nous rejoindre en nous contactant par mail sur l'adresse : [echo.des.courtines@duerne.fr](mailto:echo.des.courtines@duerne.fr)

Bonne lecture,

L'équipe de rédaction

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DUERNE

## Séance du Jeudi 17 Mai 2018

Nombre de conseillers : 13

Présents : 10

Votants : 10

L'an Deux Mil dix-huit, jeudi 17 Mai, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PICARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 7 Mai 2018

Présents : M Jean-Claude PICARD, M Patrick HERRERO, M Marc FERLAY, Mme Marie-Dominique CHEVRON, M Benoît VERNAISON, Mme Florence BRIERE, M Sébastien BALMONT, M Bertrand CHAMBE, Mme Sophie RODIER, M Wilfried ROLLET

Absents excusés : Mme Martine AMEN, Mme Virginie BELMONTE, Mme Anne-Marie RIVOIRE

Secrétaire de séance : M Patrick HERRERO

Début de séance à 20h30

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant la demande de subvention au Département du Rhône pour les travaux de réparation et de mise en sécurité de l'église. **Unanimité**

### **PRESENTATION DU PROJET DE FROMAGERIE BIO PAR LES PORTEURS DU PROJET**

Huit agriculteurs-trices sur 4 fermes des Monts du Lyonnais se sont regroupés pour créer une fromagerie bio. Trois d'entre eux (dont un Duernois) sont venus présenter leur projet au Conseil Municipal. Il s'agira pour eux de valoriser une partie (pas plus de 50%) de leur lait en fromage de type Comté ou Tome. Ils travaillent d'ores et déjà avec un fromager et commencent à faire des premiers tests. Ils ont besoin d'une cave d'affinage et souhaiterait utiliser celle de Duerne après travaux bien sûr.

En effet, Duerne a connu par le passé une importante activité fromagère (fromagerie Razy puis Badot). Les fromages étaient fabriqués en bas du village puis affinés dans la cave se trouvant sur la route d'Aveize (en face de l'aire de l'étang), et ce, jusqu'à la fin des années 1960. La commune depuis longtemps avait dans l'idée de sauvegarder cette partie de notre patrimoine. Les démarches pour acheter le terrain sous laquelle la cave se trouve ont d'ailleurs déjà été entamées.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite poursuivre les démarches avec ces agriculteurs pour définir les travaux nécessaires et les conditions d'utilisation de cette cave.

**Délibération adoptée : 9 voix pour, 1 abstention**

### **POINT SUR LA STEP**

Une réunion exceptionnelle s'est tenue le 25 avril en soirée à la Mairie où Monsieur le Maire a reçu 20 personnes pour évoquer les odeurs nauséabondes qui se propagent de la station d'épuration sur les lotissements du Vallon et du Panorama.

La solution provisoire de la Mairie est de solliciter la société Suez pour qu'elle intervienne le site 2 à 3 fois par semaine en attendant la création de la nouvelle station d'épuration qui devrait être totalement opérationnelle en 2020.

A propos de cette dernière, la parution pour l'attribution du marché de sa construction aura lieu le 8 juin pour une réponse première semaine de septembre. Suivra après la phase d'analyse, l'audition des candidats, pour un choix du lauréat au conseil communautaire d'octobre. Les travaux débiteront au 1<sup>er</sup> trimestre 2019 pour une durée de 1 an.

### **AVANCEMENT DU CHANTIER DE L'ECOLE**

L'avancement est en bonne voie, la pose des menuiseries suit son cours.

Un test d'étanchéité est prévu le 6 Juillet 2018 suivi d'une visite du chantier en présence des financeurs (Région représentée par Sophie Cruz et Département représenté par Christophe Guilloteau)

Le mobilier de l'école est en cours de consultation pour un choix de prestataire début juillet.

La livraison est toujours prévue pour la Toussaint.

### **• DELIBERATION : AVENANTS DES TRAVAUX DE L'ECOLE**

Un avenant à valider :

Lot 3 – entreprise VAGANAY : ajustement PU panneaux solaires, retombée zinc, reprise plancher : 3725.52 € HT

**Délibération adoptée à l'unanimité**

## **BILAN SUR L'ADRESSAGE**

Benoît VERNAISON fait part à l'assemblée de l'achèvement de l'adressage des voies de campagne.  
Le traçage est finalisé et les plaques sont en cours de réalisation.

### **• DELIBERATION : SUR LA MISE EN PLACE DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

Monsieur le Maire expose la nécessité de mettre en place une nouvelle CLECT pour évaluer les charges transférées liées au nouveau périmètre de notre Communauté de Communes.

Il s'agira de définir les conditions, la durée et les montants aux regards des compétences transférées.

Il faut un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune dans cette commission.

Patrick HERRERO se propose pour être ce représentant titulaire.

Benoît VERNAISON se propose pour être ce représentant suppléant.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

### **• DELIBERATION : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le conseil municipal vote à l'unanimité les demandes de subventions suivantes :

- Société de Boules : 400 € pour le concours « Challenge de la Municipalité ».
- Lycée des Monts du Lyonnais : pas de versement de subvention

**Délibération adoptée à l'unanimité**

### **• DELIBERATION : SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU RHONE POUR LES TRAVAUX DE REPARATION ET DE MISE EN SECURITE DE L'EGLISE**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que désormais, les demandes de subventions auprès du Département se font sous forme d'appel à projet.

Il propose au conseil municipal de répondre à l'appel à projet pour le projet de réparation et de mise en sécurité de l'église.

Il propose de solliciter une subvention de 90 000 € pour une dépense prévisionnelle de 190 000 € HT.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

## **COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**

Aucun

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Le 22ème Cyclo des Monts (pour les enfants du CE2 à la 6ème) passera à Duerne le samedi 16 juin à 10h sur le terrain en gore : <http://www.cc-montsdulyonnais.fr/22eme-cyclo-monts-a-vos-marques-pedalez/actualite>
- Une réunion a eu lieu avec les représentants de l'OGEC et de l'APED à propos de la gestion du périscolaire dont les charges ont beaucoup augmenté lors de la dernière année. Il s'agit donc d'envisager des pistes de réflexion pour diminuer ses charges.
- Travaux de voirie 2018 : la commission de voirie se réunira le 6 Juin 2018 à 20h30
- Les petites annonces dans l'Echo des courtines et la tarification  
Monsieur le Maire expose l'idée de remettre les petites annonces dans l'Echo.  
La Commune va mettre en place un règlement et une tarification.  
Il demande au conseil municipal de bien vouloir statuer sur la tarification gratuite pour les particuliers Duernois et payante pour la publicité commerciale.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

La séance est levée à 23h30

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 14 Juin à 20h30**

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DUERNE

## Séance du Jeudi 14 Juin 2018

Nombre de conseillers : 13

Présents : 8

Votants : 8

L'an Deux Mil dix-huit, jeudi 14 Juin, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PICARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 7 Juin 2018

Présents : M Jean-Claude PICARD, M Patrick HERRERO, M Marc FERLAY, Mme Marie-Dominique CHEVRON, M Benoît VERNAISON, M Sébastien BALMONT, Mme Sophie RODIER, M Wilfried ROLLET

Absents excusés : Mme Martine AMEN, Mme Virginie BELMONTE, Mme Anne-Marie RIVOIRE, Mme Florence BRIERE, M Bertrand CHAMBE

Secrétaire de séance : M Patrick HERRERO

Début de séance à 20h30

### PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Le PADD est le premier document constitutif de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU), c'est donc lui que le conseil municipal doit valider de prime abord. Ce document est en quelque sorte la feuille de route « politique » du PLU. Il est important de le penser avec attention. La révision du PLU doit rendre ce dernier compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Deux grands thèmes sont inscrits :

#### **Duerné un village à conforter.**

L'augmentation de population de notre village sera ramenée de 1.5 % /an actuellement à 0.9%.

Si ce changement peut sembler important, il n'a en définitive que peu d'impact sur le développement de notre village puisque sur les dix dernières années notre population n'a augmenté que de 0.9 %. Hormis cet aspect-là le PADD reprend l'ensemble des thèmes inscrits antérieurement dans notre PLU.

#### **Préserver l'identité rurale de Duerné**

Ce chapitre reste dans la droite ligne de ce que nous avons inscrit il y a moins de 10 ans dans le PLU, préserver l'activité agricole et permettre son développement. Nous avons néanmoins voulu préciser l'interface entre le secteur agricole et la zone d'activité économique du village ainsi qu'un périmètre « tampon » entre les zones constructibles pour l'habitation et la zone spécifique à l'agriculture.

Le corridor écologique repérer au SCOT devra être précisé.

Notre PLU doit s'inscrire dans la démarche Territoire à Energie POSitive (TEPOS) de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.

Une réunion publique sera organisée pour présenter ces étapes.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il est d'accord pour présenter les modifications du PADD au Personnes Publiques Associées le 26 Juin 2018.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

### POINT SUR LE CHANTIER DE L'ECOLE

L'avancement a pris du retard suite aux fortes pluies qui ont générées beaucoup d'humidité.

La paille de la face Nord a été enlevée.

Un test d'étanchéité est prévu le 6 Juillet 2018 suivi d'une visite du chantier en présence des financeurs (Région représentée par Sophie Cruz et Département représenté par Christophe Guilloteau).

### **• DELIBERATION : CHOIX DU CADRE JURIDIQUE DU PROGRAMME DU NOUVEAU QUARTIER**

Monsieur le Maire expose la nécessité de désigner un Maître d'Œuvre pour le programme du nouveau quartier.

A la suite de la réunion avec le Bureau d'Etudes OXYRIA, il présente les 3 cadres juridiques existants aux membres du Conseil :

- Régie
- Régie avec assistance d'un mandataire
- Concession

A la vue de la complexité règlementaire et dans un souci de limiter les risques économiques, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'opter pour une Régie avec assistance d'un mandataire

## **PLANNING DU PROJET DE LA STATION D'EPURATION**

La parution pour l'attribution du marché de sa construction a eu lieu le 8 juin pour une réponse première semaine de septembre. Suivra après la phase d'analyse, l'audition des candidats, pour un choix du lauréat au conseil communautaire d'octobre. Les travaux débuteront au 1<sup>er</sup> trimestre 2019 pour une durée de 1 an.

Une réunion publique sera organisée en fin d'année, pour présenter cet équipement qui viendra résoudre bien des problèmes.

### **• DELIBERATION : CONVENTION A PASSER AVEC LA CCMDL EN MATIERE DE VOIRIE**

Monsieur le Maire expose la nécessité de passer une convention de partenariat entre la Commune de Duerne et la CCMDL en matière de voirie.

La compétence voirie est transférée à la CCMDL qui alloue chaque année, pour tous les villages une enveloppe financière pour laquelle correspond des travaux d'aménagement.

Les travaux de voirie 2018 prévus sont :

- Création d'un trottoir Route d'Yzeron : 34 115.40 € TTC
- Création d'un trottoir arrêt de bus sur la Route de Bordeaux : 3 632.26 € TTC
- Revêtement de chaussée sur le Chemin Le Crozet : 11 920.46 € TTC

L'enveloppe budgétaire TTC accordée par la CCMDL est de 37 998.33 €.

Le budget prévisionnel TTC pour ces travaux est de 49 668.12 €.

Soit nous nous tenons aux crédits alloués par la CCMDL soit nous devons abonder avec le budget municipal et passer une convention avec la CCMDL pour un reste à charge d'environ 11 669.79 € TTC pour la Commune de Duerne.

Les travaux sont prévus du 11 au 26 Juin 2018 (sauf en cas d'intempéries).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de passer une convention avec la CCMDL en matière de voirie.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

### **• DELIBERATION : CONVENTION A PASSER AVEC LE POLE EMPLOI-URSSAF POUR L'ASSURANCE CHOMAGE DES AGENTS CONTRACTUELS**

Monsieur le Maire expose la nécessité de passer une convention avec le POLE EMPLOI/URSSAF concernant l'assurance chômage des agents contractuels.

La Commune de Duerne embauchant rarement des agents contractuels, n'a pas passé de convention et est donc en « Auto-Assurance » concernant les indemnités d'assurance chômage des agents contractuels.

Il s'agira dorénavant de payer les cotisations patronales d'assurance chômage des agents contractuels afin que l'indemnisation soit directement faite par le POLE EMPLOI et non par la Commune.

Il demande au conseil municipal de passer une convention avec le POLE EMPLOI – URSSAF.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

### **• DELIBERATION : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT D'UN ELU**

Monsieur le Maire explique au conseil qu'un membre du conseil municipal a dû représenter la Commune de Duerne pour une réunion d'Enercoop le 3 avril 2018.

Patrick HERRERO a représenté la Commune.

Cette réunion étant assez éloignée, Monsieur le Maire propose de rembourser les frais de déplacement.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

### **• DELIBERATION : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le conseil municipal vote à l'unanimité la demande de subvention suivante :

- LA FABRIK : 500 € de subvention en soutien à l'organisation du Festival jeune public de spectacle vivant « Un mouton dans le Ciel » qui a eu lieu le 7 Avril 2018.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

- **Commission voirie :**
  - L'Elagage des chemins communaux va commencer
  - Les travaux en partenariat avec la CCMDL ont débuté le 11 juin 2018
  - Un suivi des heures de déneigement va être réalisé

QUESTIONS DIVERSES

- **La Commune a reçu le 8 Juin 2018 du CAUE Rhône Métropole le 1<sup>er</sup> prix Paysages en Projet 2018 catégorie Aménagement de Centre-Bourg. Il y avait 35 candidatures pour le Prix Paysages en Projet 2018 dont 16 opérations qui ont été retenues.**
- Future organisation du transport solidaire. Il s'agit d'harmoniser le dispositif sur l'ensemble du territoire de la nouvelle communauté de communes. Un appel d'offres avait été lancé en distinguant la partie réservation et la partie transports qui sera toujours effectuée par des taxis locaux. La proposition pour la réservation s'avérant trop onéreuse, une solution va être recherchée en interne de la CCMDL pour un démarrage à la rentrée.
- **L'analyse d'eau de source des Courtines de début juin a mis en évidence la présence de bactéries contaminantes, indiquant un défaut de la filtration naturelle, probablement dû aux fortes pluies de ces dernières semaines. Un nouveau contrôle sera fait prochainement.**

La séance est levée à 22h45

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL le Jeudi 5 Juillet à 20h30**

**FERMETURE EXCEPTIONNELLE  
DE LA MAIRIE  
LE SAMEDI 30 JUIN 2018**

## **ELAGAGE DES BRANCHES SUR LES CHEMINS COMMUNAUX**

La Commune tient à rappeler aux propriétaires de parcelles de terrains qu'ils sont tenus de couper les branches qui surplombent les chemins communaux et par conséquent gênent à la circulation des camions, des cars scolaires, des tracteurs, des voitures et des piétons.

La commune de Duerne est garante de la sécurité des usagers du domaine public et à ce titre sera dans l'obligation de facturer aux récalcitrants les travaux qu'elle devra engager.

Si vous n'êtes pas en mesure de réaliser ces travaux dans un délais raisonnable soit avant le 16 Septembre 2018, merci de bien vouloir le signaler à la Mairie pendant les heures d'ouverture au public soit par téléphone au 04 78 48 62 60 soit par mail à l'adresse suivante : [mairie.duerne@cc-mdl.fr](mailto:mairie.duerne@cc-mdl.fr) afin que la Commune puisse mandater une entreprise et vous adresser la facture à régler.

## **Recensement à 16 ans : démarches et papiers**

**Le recensement à 16 ans doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16<sup>ème</sup> anniversaire, à la mairie du domicile du jeune.**

Les démarches peuvent être accomplies par le jeune ou l'un de ses parents.

Pour se faire, la personne doit fournir la pièce d'identité du jeune, sa pièce d'identité et le livret de famille.

Le jeune doit également joindre une déclaration dans laquelle il indique :

- Son nom, son prénom,
- Sa date et son lieu de naissance ainsi que ceux de ses parents,
- Son adresse,
- Sa situation familiale, scolaire, universitaire ou professionnelle.
- 

**Après ces démarches, le jeune obtient une attestation de recensement qui lui sera demandée pour l'inscription aux examens et aux concours publics tels que l'examen du Baccalauréat, du CAP, du BEP ou du permis de conduire.**

Le recensement permet également à l'administration :

- De faciliter l'inscription sur les listes électorales,
- De convoquer le jeune à la Journée « Défense et Citoyenneté ».

Si le délai de 3 mois pour se faire recenser est dépassé, le jeune peut toujours faire régulariser sa situation jusqu'à ses 25 ans en suivant les mêmes démarches.



## HORAIRES PISCINE

La piscine sera ouverte au public cet été du

**Lundi 30 juin au Dimanche 2**

**septembre inclus de**

**10h15 à 19h00**



**AUCUNE ENTREE NE SERA DELIVREE DE 13H10 A 13H30**

Information pour les cours collectifs (pour la saison estivale 2018 et la saison hivernale 2018).

Information sur la mise en place des cours collectifs :

1. Saison estivale 2018 :

- Les enfants : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h30 à 10h15,
- Les adultes : cours aquagym les mercredis, samedis et dimanches de 9h30 à 10h15.

**Inscriptions sur réservation à la piscine.**

2) Saison hivernale 2018 :

- Vous pourrez trouver les informations sur le site de la CCMDL : les documents sont téléchargeables, ou vous pourrez les retirer à la piscine de Hurongues .

Les inscriptions auront lieu le :

- Samedi 5 septembre pour les cours collectifs enfants ,
- Samedi 22 septembre pour les cours collectifs adultes.

Cliquez

<https://www.cc-montsdulyonnais.fr/hurongues>

# CONCOURS FLEURISSEMENT 2018

La commune organise chaque été un concours des maisons fleuries, **ouvert à tous**, afin de récompenser les actions menées par les particuliers en faveur de l'embellissement du village.

Vous pouvez vous inscrire dans une des 3 catégories suivantes :

**Maison - Ferme - Décors sur rue**

Parallèlement, il est également possible de vous inscrire au concours des **Jardins potagers**

☼ Pour les maisons fleuries, 4 notes sont attribuées :

- ❖ Une pour la présentation
- ❖ Une pour la propreté
- ❖ Une pour la quantité
- ❖ Une pour la qualité



☼ Pour les jardins potagers, 3 notes seront attribuées :

- ❖ Une pour la diversité des légumes
- ❖ Une pour les bonnes pratiques de jardinage
- ❖ Une pour l'esthétique du jardin



**L'important est de participer, l'inscription est gratuite.**

Plus vous serez nombreux, plus la commune sera fière de vous !! Alors n'hésitez pas !

**Inscrivez-vous à l'aide du coupon réponse ci-dessous, à déposer avant le Mardi 24 Juillet 2018 à la Mairie ou à la Boulangerie « Le rendez-vous des saveurs ».**

**Le Jury de fleurissement passera le Vendredi 10 Août 2018.**

**Un grand merci à vous.**

 Inscription au concours fleurissement et /ou jardin potager

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Je m'inscris au concours :

☼ Maisons fleuries, catégorie :.....

☼ Jardins potagers

## Déclaration annuelle de ruches : Du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue.**

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre.**

Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.



Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : [assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr)
- Téléphone : 01 49 55 82 22
- **A NOTER** : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 Août 2018. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2018)

**La classe en 8** remercie tous les duernois venus nombreux assister à leur journée ; au défilé des dédades dans les rues du village sous un soleil éclatant au rythme de la musique, au vin d'honneur qui a suivi.  
Merci aussi à tous les classards de 10 à 90 printemps d'avoir participé à cette journée de retrouvailles, avec joie et bonne humeur !!!  
Et vous informe que les photos sont arrivées chez Carine et François et y resteront pour un mois !  
Et enfin un grand merci à la classe en 9 pour leur service qui a contribué au bon déroulement de cette journée !

### A CLASSE EN 3

Les demi-décades se feront le 10 Novembre à midi,  
Réservez dès à présent votre date.  
Prochaine réunion le vendredi 22 juin à 19h00  
à la Salle Marius Deal.

## Opération Collective en Milieu Rural (OCMR) 2017-2019

### Un programme pour dynamiser le commerce et l'artisanat dans les Monts du Lyonnais

L'OCMR est une opération partenariale de développement du commerce et de l'artisanat de proximité pluriannuelle (2017-2019) entre l'Etat, la Communauté de communes des Monts du Lyonnais, les Chambres des Métiers et de l'Artisanat du Rhône et de la Loire, la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole St Etienne Roanne et OSER.

#### NOS AXES D'INTERVENTION

- ➔ Miser sur les potentiels d'activités commerciales et artisanales : création, transmission, reprise, diversification des gammes
- ➔ Accompagner les entrepreneurs dans leurs projets d'évolution et d'adaptation aux changements
- ➔ Communiquer sur l'offre de proximité et la rendre attractive

#### NOS ACTIONS POUR LES COMMERCANTS ARTISANS

##### Démarche Qualité Points de vente

8 commerçants avec vitrine pourront bénéficier d'un accompagnement sur mesure pendant 1 an.  
Au programme : 1 client mystère, 16h de coaching individuel, 3 sessions collectives sur une thématique avec les autres commerçants engagés.  
Coût pour l'entreprise : 500€ HT (400€ HT pour les adhérents OSER, CEML, GELF, Marque collective)  
Inscriptions ouvertes. Nombre de places limité.

##### Transmission-reprise

Vous portez un projet de reconversion professionnelle ou vous avez plus de 55 ans : cette action est faite pour vous.  
Au programme : entretiens avec des professionnels de la transmission pour anticiper la cession et avoir les clés pour réussir cette étape cruciale, diagnostics de votre entreprise, rencontres de futurs repreneurs.

##### Boutique à l'essai

Vous avez un projet de commerce ? Plus qu'un local, la boutique à l'essai vous permet de tester votre activité en conditions réelles pendant 6 mois. Vous êtes accompagné avant l'ouverture pour finaliser votre projet et les premiers mois après l'ouverture.  
Appel à candidature en cours à St Symphorien sur Coise.

##### Subventions aux entreprises artisanales et commerciales

Des subventions pour co-financer vos projets de création/reprise ou développement.  
Toutes les informations au verso.

*Des actions complémentaires sont prévues en 2018 : Démarche Qualité Artisans, Accompagnement Numérique*

Liste des communes de l'OCMR Monts du Lyonnais :

AVEIZE, BRULLIOLES, BRUSSIEU, CHAMBOST-LONGESSAIGNE, CHATELUS, CHAZELLES SUR LYON, CHEVRIERES, COISE, DUERNE, GRAMMOND, GREZIEU LE MARCHE, HAUTE RIVOIRE, LA CHAPELLE SUR COISE, LARAJASSE, LES HALLES, LONGESSAIGNE, MARINGES, MEYS, MONTROMANT, MONTROTTIER, POMEYS, SAINT CLEMENT LES PLACES, SAINT DENIS SUR COISE, SAINTE CATHERINE, SAINTE FOY L'ARGENTIERE, SAINT GENIS L'ARGENTIERE, SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET, SAINT MARTIN EN HAUT, SAINT MEDARD EN FOREZ, SAINT SYMPHORIEN SUR COISE, SOUZY, VILLECHENEVE, VIRICELLES, VIRIGNEUX

Version avril 2018

Contact :

Marine ALLAIN, Chargée de mission  
Commerce Artisanat

04 74 70 58 00 / 06 88 38 73 05

marineallain@cc-mdl.fr

Communauté de communes des  
Monts du Lyonnais

218 Rue du Lavoir – 69930 SAINT  
LAURENT DE CHAMOUSSET

## Subventions aux entreprises artisanales et commerciales des Monts du Lyonnais

### Entreprises éligibles :

- Situées sur périmètre OCMR
- Inscrites au Répertoire des Métiers et/ou au Registre du Commerce et des Sociétés
- Clientèle principale les consommateurs finaux (particuliers)
- < 10 équivalents temps plein (ETP) hors contrat d'apprentissage
- Chiffre d'affaires annuel < à 1M€ HT sur les 3 derniers exercices
- Surface de vente < 300 m<sup>2</sup>
- A jour de leurs cotisations sociales et charges fiscales
- < 200 000 € d'aides publiques au cours des 3 derniers exercices
- En conformité avec la réglementation en matière d'accessibilité
- Pour les cafés et les restaurants : sous conditions

*Sont inéligibles : pharmacies, professions libérales et assimilées, banques, agences d'assurances, agences immobilières, agences de voyage, sociétés civiles immobilières, activités liées au tourisme*

**Délai de carence de 2 ans** à compter de la date à laquelle est intervenu le dernier versement de l'aide FISAC ou la demande de paiement du solde de l'aide Leader/CCMDL.

**Taux fixe d'aide : 20%**

**Dépenses éligibles HT entre 5 000€\* et 50 000€**

**Subvention entre 1 000 € et 10 000€**

*\*Plancher minimum requis à la demande de subvention et pour le paiement*

### Dépenses éligibles € HT :

- Rénovation devantures et vitrines (enseignes comprises), y compris les dépenses d'architecte ou de maître d'œuvre
- Rénovation, aménagement, équipement du local d'activité, y compris travaux d'accessibilité, de rénovation énergétique, ainsi que dépenses d'architecte ou de maître d'œuvre
- Equipements liés à sécurité et accessibilité\*
- Equipements professionnels de l'entreprise et/ou des locaux\*
- Pour les commerces non sédentaires : véhicules réfrigérés, véhicules magasins, remorques\*
- Aménagements des véhicules professionnels de toute entreprise
- Création de site internet vitrine et/ou de vente en ligne

*\*Matériel d'occasion sous conditions*

### Dépenses inéligibles :

- simple renouvellement d'équipements
- investissements acquis en crédit-bail, location-vente ou équivalent
- acquisition : fonds de commerce, locaux d'activités, terrain
- travaux réalisés par l'entreprise pour elle-même
- coût des matériaux et fournitures relatifs aux travaux réalisés par l'entreprise pour elle-même (sauf si elle intervient dans son propre domaine d'activité)
- travaux de gros œuvre sauf accessibilité et rénovation énergétique
- travaux, aménagement pour les entreprises en bail précaire (< 36 mois)
- véhicules professionnels (sauf pour activités de commerce non sédentaire)
- stock, frais d'avocat, d'expert-comptable, de notaire, frais de stage de préparation à l'installation, recours aux prud'hommes, frais annexes liés à l'achat de véhicule, diverses taxes (TVA, frais de douane, éco-taxe, ...)

### A noter :

- ➔ **Toute dépenses engagée** (devis signé, bon de commande signé, etc.) **avant la date d'accusé de réception de dossier complet rend la demande irrecevable.**
- ➔ **Le dépôt d'une demande de subvention et la notification d'un accusé de réception de dossier complet ne valent pas promesse de subventions.**

Parcours d'une demande de subventions :

➔ Vous contactez la CCMDL pour vérifier que votre entreprise et votre projet sont éligibles.

➔ Vous déposez votre dossier complet à la CCMDL comprenant le formulaire de demande de subventions dûment rempli et les pièces listées. A la suite de quoi un accusé de réception vous sera notifié, constatant la date de début d'éligibilité de vos dépenses (date à partir de laquelle vous pouvez commencer à les engager, sans présager de la décision d'attribution ou non de l'aide).

➔ Votre dossier est soumis aux avis d'un comité technique, de votre chambre consulaire référente, du Maire de la commune d'implantation, et enfin examiné en Comité de pilotage.

➔ Vous êtes informé rapidement de la décision.

➔ Vous avez 1 an pour réaliser vos investissements, et en tout état de cause jusqu'au 30/09/2019.

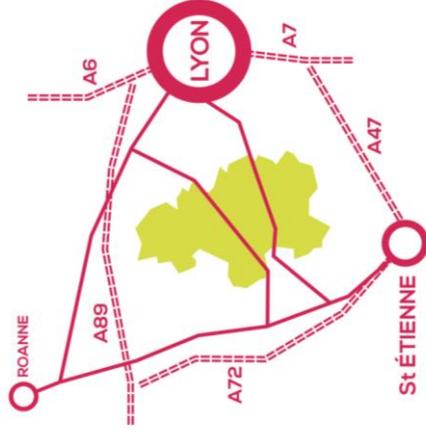
## → Des équipements connectés et collaboratifs

La Communauté de communes des Monts du Lyonnais propose une palette d'équipements et d'outils connectés et collaboratifs : très haut débit, Espace Fabrique Numérique : fablab, imprimante 3D, scanner 3D, objets connectés, plateau TV avec fonds d'incrustation de 90M<sup>2</sup>, studio son, télécentre, équipements partagés, salles de formation équipées, ...

- Télécentre, Espace Fabrique Numérique, Axone - Pépinière et Résidence d'entreprises à St Clément les Places
- Parc Eco-Habitat et Hôtel d'entreprises à St Symphorien sur Coise

## → Des opportunités pour s'installer au vert à 45 min de Lyon

- Des opportunités régulières pour créer et reprendre une entreprise en artisanat, commerce de proximité, agriculture, tourisme
- Des filières d'avenir porteuses : éco-construction/éco-rénovation, énergies renouvelables, agro-alimentaire, biotechnologies, numérique, circuits de proximité alimentaires
- Des offres d'emplois à pourvoir régulièrement dans de nombreux domaines.



A 45min de Lyon, St Etienne et Roanne, les Monts du Lyonnais offrent un environnement idéal pour votre installation.

Territoire rural dynamique, vous y trouverez tous les services de proximité, une vie associative et culturelle dense, des groupements d'entrepreneurs locaux... Le tout dans un paysage verdoyant et vallonné !

## A qui s'adresser pour être accompagné dans votre projet de création ou de reprise d'entreprise ?

Retrouvez dans cette brochure les structures qui peuvent vous conseiller et vous accompagner tout au long de votre projet que vous ayez un projet en commerce, artisanat, agriculture, industrie, biotechnologie, agro-alimentaire, tourisme, santé...

- Vos interlocuteurs de proximité,
- Vos interlocuteurs consulaires et associatifs pour l'accompagnement,
- Vos interlocuteurs pour le financement,
- Les dynamiques inter-entreprises et les réseaux de professionnels.

## → Vos interlocuteurs de proximité

Les chargés de mission de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais vous accompagnent dans votre projet de création ou de reprise d'entreprise, et vous orientent vers les bons contacts au fur et à mesure que votre projet avance.

- Secteur Nord : Julien MAITRE – 04 74 70 68 24 – julien.maitre@cc-mdl.fr
- Secteur Sud : Catherine COUTY – 04 78 44 37 53 – catherine.couty@cc-mdl.fr
- Commerce – Artisanat : Marine ALLAIN – 04 74 70 58 00 – marine.allain@cc-mdl.fr
- Agriculture : Caroline PAYMAL – 04 74 70 58 00 – caroline.paymal@cc-mdl.fr

## ➔ Vos interlocuteurs consulaires

Quel que soit l'avancement de votre projet, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la Chambre d'Agriculture vous accompagnent jusqu'à l'immatriculation de votre entreprise et vous proposent des outils après création.

### Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon St Etienne Roanne

➔ Espace Entreprendre – Agence Sud-Ouest Lyonnais – 04 72 40 82 07  
sudouestlyonnais@lyon-metropole.cci.fr – 17/19 rue Robespierre 69700 Givors –  
<https://www.lyon-metropole.cci.fr>

Horaires : du lundi au vendredi 9h-12h sans rdv, 14h-17h sur rdv (fermé vendredi après-midi)

➔ Espace Entreprendre – 04 77 43 04 70 – [entreprendre@saint-etienne.cci.fr](mailto:entreprendre@saint-etienne.cci.fr) – 57, cours Fauriel, 42000 St Etienne – [www.saint-etienne.cci.fr](http://www.saint-etienne.cci.fr)

### Chambres des Métiers et de l'Artisanat du Rhône et de la Loire

➔ Espace Futurs Artisans Ouest Lyonnais – 04 26 68 38 00 – [ouest-lyonnais@cma-lyon.fr](mailto:ouest-lyonnais@cma-lyon.fr)  
– 1 avenue Edouard Herriot, 69170 Tarare – [www.cma-lyon.fr](http://www.cma-lyon.fr)

Horaires : du lundi au vendredi 9h-12h sans rendez-vous, 13h-16h sur rendez-vous. Accueil téléphonique de 8h30 à 18h sans interruption.

➔ Espace Futurs Artisans – 04 77 92 38 00 – [creationreprise@cma-loire.fr](mailto:creationreprise@cma-loire.fr) – Rue de l'artisanat et du concept, 42000 St Etienne – [www.cma-loire.fr](http://www.cma-loire.fr)

Horaires : du lundi au jeudi 8h30-12h, 13h30-17h30 ; vendredi 8h30-12h, 13h30-16h15.

### Chambre d'Agriculture du Rhône et de la Loire

➔ Point Accueil Installation – 04 78 19 61 39 – [point-accueil-installation@rhone.chambagri.fr](mailto:point-accueil-installation@rhone.chambagri.fr) – 18 avenue des Monts d'Or, 69890 La Tour de Salvagny – [www.deveniragriculteur.fr](http://www.deveniragriculteur.fr)

➔ Point Accueil Installation – 04 77 91 43 26 – [point-accueil-installation@loire.chambagri.fr](mailto:point-accueil-installation@loire.chambagri.fr) – Z.I. du Forum, 42110 FEURS – [www.deveniragriculteur.fr](http://www.deveniragriculteur.fr)

Horaires : du lundi au vendredi 9h-12h.

## ➔ Vos interlocuteurs associatifs d'accompagnement

### ADDEAR du Rhône et de la Loire

Les ADDEAR sont les Associations Départementales pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural. Elles accompagnent les candidats à l'installation et proposent des outils pour les paysans en exercice.

➔ ADDEAR du Rhône – Gaëlle DESORME – 04 78 38 29 20 – [addear.69@wanadoo.fr](mailto:addear.69@wanadoo.fr)

➔ ADDEAR de la Loire – Delphine GUILHOT – 04 77 26 45 51 – [appeti42@wanadoo.fr](mailto:appeti42@wanadoo.fr)

## ➔ Vos interlocuteurs pour le financement

### Antenne Monts et Coteaux du Lyonnais de Rhône Développement Initiative (RDI) :

RDI accompagne et finance des créateurs/repreneurs d'entreprises afin de leur faciliter l'octroi d'un prêt bancaire pour démarrer leur activité dans de bonnes conditions (prêts bancaires, garanties sur emprunt bancaire,...).

➔ Ingrid GAUDIN – 06 45 68 21 07 – [gaudin@rdi.asso.fr](mailto:gaudin@rdi.asso.fr) – [www.rdi.asso.fr](http://www.rdi.asso.fr)

Permanences régulières sur rendez-vous à la Maison de l'Economie à St Clément les Places et sur l'antenne Sud à St Symphorien sur Coise.

### Programme de subvention aux entreprises commerciales et artisanales des Monts du Lyonnais :

➔ Renseignements : Marine ALLAIN – 04 74 70 58 00 – [marine.allain@cc-mdl.fr](mailto:marine.allain@cc-mdl.fr)

## ➔ Les dynamiques inter-entreprises et associations de professionnels, pensez-y !

Pour répondre collectivement à un besoin (recruter, promouvoir vos produits, augmenter votre visibilité, ...), ou pour participer à un réseau d'entreprises des Monts du Lyonnais, pensez aux groupements d'entreprises. Voici une liste (non exhaustive) des associations existantes.

### CEML - Club d'entreprises des Monts du Lyonnais

➔ CEML – 07 86 56 11 26 – [contact@ceml.fr](mailto:contact@ceml.fr) – [www.ceml.fr](http://www.ceml.fr)

OSER - Fédération des commerçants et artisans proposant des chèques cadeaux locaux et une carte de fidélité.

➔ OSER – 07 81 30 26 07 – [oser@oserligne.com](mailto:oser@oserligne.com) – Château de Pluvy, 69590 POMEYS – [www.oserligne.com](http://www.oserligne.com)

### GELF - Groupement d'employeurs

➔ GELF – 09 84 53 74 08 – [gelf@wanadoo.fr](mailto:gelf@wanadoo.fr) – 35, Place de la République, 69590 St Symphorien s/ C. – [www.gelf.fr](http://www.gelf.fr)

Marque Collective Le Lyonnais Monts et Coteaux : pour la promotion des produits du terroir et la mise en relation entre producteurs, transformateurs et revendeurs.

➔ Marque collective – 04 78 48 57 66 – [marquecollective@le-lyonnais.org](mailto:marquecollective@le-lyonnais.org) – Mairie, 69850 St Martin en Haut – [www.le-lyonnais.org](http://www.le-lyonnais.org)

Rejoignez nous sur  
l'évènement facebook :

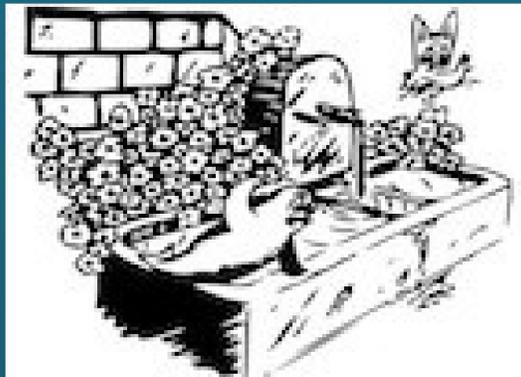
**Vogue Duerne 2018**

# DUERNE VOGUE

Sponsorisé par :



Vendredi 20h  
Paella



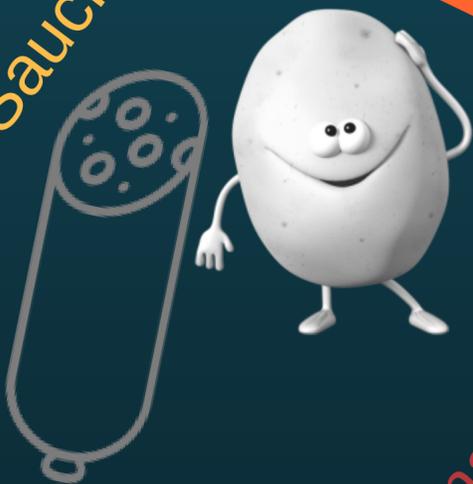
Organisée par la  
MJ des Loup'phoques

Samedi 11h  
Tournoi de foot à 6



Samedi 21h  
Bal Extérieur

Dimanche 19h  
Saucisson chaud / patates



6, 7 et 8  
JUILLET  
2018



Dimanche 13h  
Concours de pétanque

Diffusion de tous les matchs  
de la coupe du monde



FIFA WORLD CUP

**RUSSIA 2018**



Dimanche 17h/21h  
Atelier/Spectacle de magie

**VENDREDI 13 JUILLET**  
**2018**

**DUERNE**

à 20h00

**REPAS DANSANT**

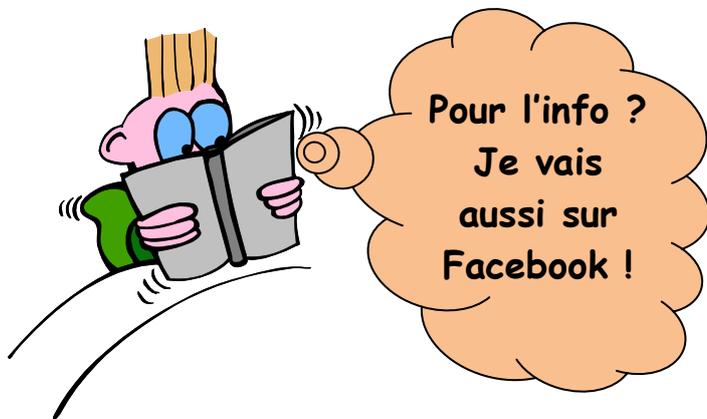
Organisé par le CCAS

Avec

**FEU D'ARTIFICE à 23h00**



Offert par la municipalité



# Bibliothèque

## Prix du lecteur " Les Incorruptibles"

Les enfants de l'école de Duerne ont participé à ce prix national au même titre que 464 518 autres enfants de France.

Parmi plusieurs livres lus, ils ont choisi leur histoire préférée.

\*Pour les maternelles : *Petit Elliot dans la grande ville*

\*Pour les GS/CP : *Drôles de vacances*

\*Pour les CE1/CE2 : *Aimé*

\*Pour les CM1/CM2 : *Le garçon qui parlait avec les mains*

Le vote des petits duernois est le même que sur le plan national à l'exception des maternelles qui se distinguent un petit peu. ("*Au bureau des objets trouvés*" est arrivé en tête au niveau national).

## "La tête dans les étoiles"

Notre animation organisée avec l'association des familles le vendredi 8 juin s'est un peu transformée en :

"La tête dans les nuages et sous l'averse".

Après un après-midi consacré aux enfants de l'école et à la projection de vidéos à la salle Marius Déal, le temps ne nous a finalement pas permis d'observer les astres de notre système solaire dans les télescopes.

Ce n'est que partie remise et le prochain rendez-vous est déjà fixé au vendredi 14 septembre.

Croisons les doigts pour qu'alors le ciel soit dégagé de tout nuage.

DU 30 JUIN  
AU 14 JUILLET  
2018

Renseignements et réservations  
[www.festivallyonnais.fr](http://www.festivallyonnais.fr)  
07 81 99 02 53

Designed by Marion LEBLANC et Lucile COCHE - Association Lyrique en Lyonnais licences n° 2-1076087 et n° 3-1076090

Le festival

# LYRIQUE EN LYONNAIS

30 juin 2018 - 20h30  
1er juillet 2018 - 17h00

8 juillet 2018 - 18h00

11 juillet 2018 - 20h00

12 et 14 juillet 2018 - 20h30

**CONCERT  
SYMPHONIQUE  
M. RAVEL & E. GRIEG**

**HISTOIRE DU  
SOLDAT  
I. STRAVINSKY**

**GUERRE ET PAIX  
A LA RENAISSANCE**

**LA TRAVIATA  
G. VERDI**

Collégiale St-Symphorien s/Coise  
Eglise Saint-Galmier

Halle Sainte-Foy-l'Argentière

Eglise  
Chambost-Longessaigne

Salle municipale  
Duerne



# DUERNE C'ÉTAIT PAS PRÉVU COMME CA!

SAMEDI 29 SEPTEMBRE  
SALLE DES FETES - 20H30



Billetterie: OT des Monts du Lyonnais  
(04.78.48.64.32)

Entrée  
13€

COMEDIE THEATRALE

+ infos : [www.cad-duerne.fr](http://www.cad-duerne.fr)

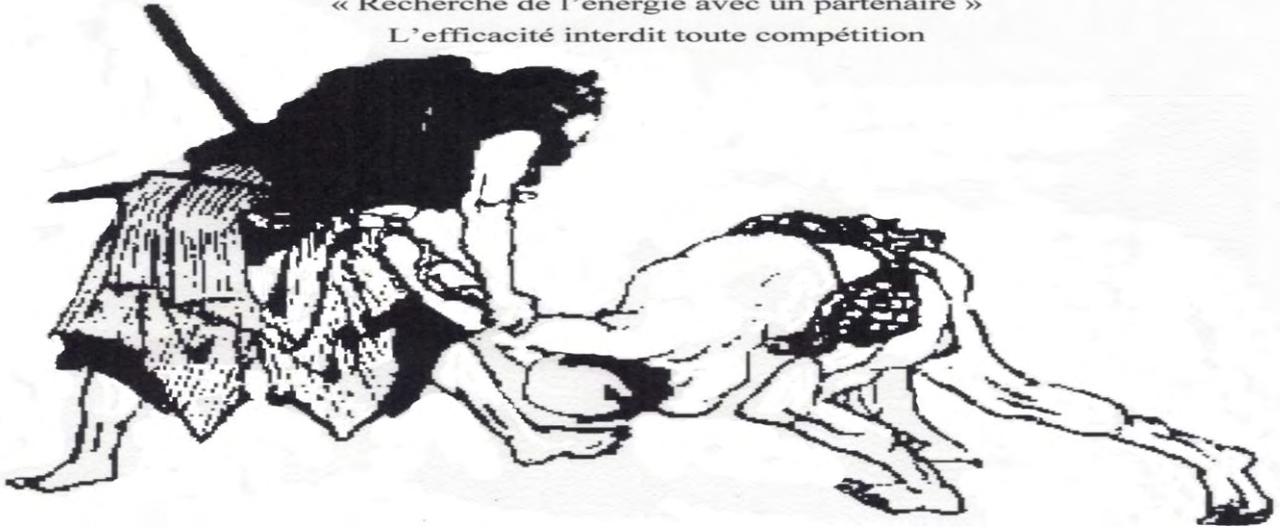


# JU-JITSU

## Art Martial traditionnel de Défense Club de Champagne au Mont d'Or

« Recherche de l'énergie avec un partenaire »

L'efficacité interdit toute compétition



### ASSOCIATION DE JU-JUTSU (loi 1901)

Site : <http://www.jujutsu.asso.fr/> Mel: [contact@jujutsu.asso.fr](mailto:contact@jujutsu.asso.fr)

**Stage découverte le samedi**

**2 3 juin début à 10h30 à 12h**

Réception 10h thé et café à 12h boissons fraîches

Gymnase Marcel Châtelet bus 66

24 rue Pasteur 69410 Champagne au Mont d'Or

Méthode Wa-jutsu issu de l'art martial japonais

Inscription obligatoire gratuite

Encadrant Brière Pascal : [p.briere@laposte.net](mailto:p.briere@laposte.net)

Animation famille parents enfants amis cousins etc...

### ASSOCIATION DE JU-JUTSU (loi 1901)

Site : <http://www.jujutsu.asso.fr/> Mel: [contact@jujutsu.asso.fr](mailto:contact@jujutsu.asso.fr)

Initiation au ju-jutsu débuteras

Les mercredis en septembre de 11h à 12h30

**INSCRIPTION le mercredi 04 septembre**

[18 rue des écoles 69850 Duerne](#)

**Spéciale adultes et Séniors entretient physique et mental**

**Méthode Wa-jutsu issu de l'art martial japonais**

**Ancêtre du judo sans compétition**

Auto défense

**RECHERCHE ÉNERGÉTIQUE**

**RESPIRATION CONCENTRATION MÉDITATION**

Encadrant Brière Pascal : enseignant bénévole depuis 45 ans okuden-shihan

[p.briere@laposte.net](mailto:p.briere@laposte.net) tel : 06 52 05 72 62

ENQUÊTE

Habitants  
Vous avez la  
parole !



ENQUÊTE EN LIGNE

Monts du Lyonnais

Rendez vous sur :

<https://fr.surveymonkey.com/r/centresocioculturel>

---

CENTRE SOCIOCULTUREL DES HAUTS DU LYONNAIS  
57 RUE DES TANNERIES 69590 ST SYMPHORIEN SUR COISE

# Enquête auprès des habitants du territoire

Le centre socio culturel est à votre écoute !

Il entre dans une période de questionnement pour écrire le prochain projet social qui sera mis en oeuvre à partir de 2019 jusqu'à 2022 :  
Nouveaux objectifs ? Nouvelles actions ?  
Nouvelles idées ?

Nous avons besoin de votre avis sur les besoins et les manques que vous pouvez remarquer sur notre territoire ou dans votre commune.  
Petits et grands, vous pouvez répondre à cette enquête, cela ne vous prendra que quelques minutes !

Pour répondre, cliquez sur le lien ci-dessous

[https://fr.surveymonkey.com/r/  
centresocioculturel](https://fr.surveymonkey.com/r/centresocioculturel)

# Solidarité

L'association organisatrice du Trail des Coursières, c'est ATOS :  
Association Trail Organisation **Solidarité**.

Solidarité car l'objectif de l'association est aussi de partager sa passion avec des personnes handicapées. Ceci via des randonnées en joëlettes.



Ce samedi 19 mai, se déroulait l'ultra trail des coursières avec un parcours de 103 km dont 4000m de dénivelé, un trail de 49 km dont 2200m de dénivelé et le city trail de 11,5 km dont 350m de dénivelé.

Plusieurs sportives et sportifs de Duerne ont brillamment relevé le défi. Bravo à ces coureurs de fond aux muscles et au mental d'acier.

Le trail des coursières c'était aussi un circuit de 17 km parcouru par 4 coureurs atypiques puisqu'ils se déplaçaient en joëlettes. Moins chanceux que les autres concurrents en raison de leur handicap, ils ont été accompagnés d'un groupe d'assistance tout au long du chemin.

Quelques duernoises et duernois ont fait équipe pour accompagner Christine, Florian, Clément, Joey, de St Symphorien sur Coise à St Martin en Haut en passant par Aveize et Duerne. Un parcours assez physique, quelques bonnes côtes et quelques bonnes suées, une traversée de rivière à gué, beaucoup d'encouragements et une arrivée triomphale à la salle des sports sous les applaudissements des spectateurs et autres concurrents déjà arrivés.



Merci ATOS de permettre ces moments de joie et de communion entre hommes et femmes d'horizons divers autour d'un objectif unique : partager une passion !



Quelle belle journée !

## Le cyclo des Monts du Lyonnais

Pour sa 22<sup>e</sup> édition, le service Jeunesse, Sport et Loisirs de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais, a renouvelé sa randonnée cyclotouriste Cyclo des Monts pour les enfants du CE2 à la 6<sup>e</sup> les 16 et 17 juin. Cette année le parcours s'est effectué, le samedi, de la Chapelle sur Coise à St Martin en Haut et, le dimanche, de Les Halles à Chambost-Longessaigne. Environ 35 km par jour à parcourir.

Tous les enfants habitant la Communauté de communes des Monts du Lyonnais pouvaient s'inscrire pour participer à cet évènement festif !



# Fête des voisins du haut du Village

*Les habitants du haut du bourg se sont réunis le dimanche 3 juin pour le pique nique annuel. Une occasion de savourer un bon moment de convivialité entre voisins sous le soleil....*



## CA A PARU DANS LA PRESSE

Le Progrès du 16/06/18

### Méditer pour mieux apprendre

L'école privée des Courtines en partenariat avec Groupama, teste auprès des enfants la méditation de pleine conscience, Maryline Jury intervient à raison d'une fois par semaine dans les 3 classes de primaire pour apprendre aux élèves à canaliser leurs émotions afin d'obtenir moins d'agressivité, plus de concentration et développer la confiance en soi et le respect de l'autre, Notre monde « hyper connecté » définit un lien proportionnel entre les difficultés d'attention, le niveau de violence et la quantité de consommation de télévision, de jeux vidéo,... Ces situations provoquent souvent du stress de l'agitation et de la fatigue physique ou mentale, Cette méthode, utilisée dans de nombreux pays au monde, a déjà fait ses preuves pour apprendre à réguler le monde émotionnel des enfants qui identifieront mieux leurs émotions et ainsi pourront y répondre de manière moins impulsive,



Le Progrès du 16/06/18

### Duerne Conseil municipal

### Station d'épuration: Le marché de travaux est lancé



Les riverains de la station d'épuration actuelle auront le soulagement de voir que la projet de déplacement de celle-ci avance. Le conseil municipal a été informé du planning prévisionnel de la construction de cette nouvelle structure. Le marché public est en ligne depuis le 8 juin, les entreprises intéressées ont jusqu'au 7 septembre pour présenter leur projet et leur offre, s'en suivra l'analyse des

offres et la négociation pour un démarrage des travaux effectifs au premier trimestre 2019.

## Révision du PLU :

Le conseil municipal a approuvé le Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD), document qui donne les orientations à la révision du Plan Local d'Urbanisme. Celui-ci précise que l'identité rurale de la commune est à réserver et qu'une augmentation de la population de 0.9% par an est préconisée pour atteindre un seuil de 921 habitants en 2030. Le centre village, la "dent creuse" et le nouveau quartier au sud seront les zones prioritaire à aménager.

## Travaux de l'école :

L'entreprise Vaganay, chargée de la construction de l'école, a fait une grosse erreur en ne protégeant pas les panneaux bois remplis de paille. Les fortes intempéries ont dégradé sévèrement l'isolation. Il faut donc remplacer la paille humide. Cela risque de créer un retard important. Des tests d'humidité seront effectués pour contrôler l'étanchéité de l'isolation.

## Travaux de voirie :

Les travaux de voirie 2018 ont débutés, les trottoirs route d'Yzeron sont en cours de réalisation. Une réfection partielle du chemin du Crozet sera effectué. Ces travaux sont en charge de la Communauté de Commune des Monts du Lyonnais pour 49668€.



## En bref :

Le conseil municipal approuve la prise en charge des frais de déplacement de Patrick Herrero pour se rendre à la réunion Enercoop.

La CCML informe qu'un nouveau service de transport à la demande sera en place à la rentrée. Les ayants-droit seront assujettis à des conditions de ressource.



L'analyse effectuée sur l'eau des Courtines a démontré un défaut de filtration, celui-ci semble être dû à un débordement causé par les fortes intempéries. Cela n'apporte aucun danger pour la consommation mais reste à surveiller.

La commune a reçu le 1er prix "Paysage à projet" pour l'aménagement du cœur de village.

## Vif succès de la 2ème Fête de la chasse et de la nature

Pour la deuxième année consécutive, la société de chasse de Duerne a organisé la Fête de la chasse et de la nature. Cette manifestation a rencontré un vif succès auprès des quelques 2500 visiteurs venus de toute la région pour découvrir les nombreux stands dédiés à leur sport favori mais également à la préservation du milieu naturel ou aux produits du terroir. Les enfants n'ont pas été en reste et ont pu s'essayer au ball-trap laser ou au tir à l'arc ou pour les plus jeunes à la pêche à la ligne. Le cochon à la broche n'a malheureusement pas fait long feu puisque ce n'est pas moins de 550 couverts qui ont été servis. Une journée que les organisateurs ont voulu ludique et éducative pour tenter de tordre le cou aux vieux à-priori sur l'activité cynégétique.



## Un jour et une nuit la tête dans les étoiles

L'association des familles et la bibliothèque avec le soutien de la municipalité organisent "Un jour et une nuit la tête dans les étoiles", à Duerne le vendredi 8 juin, une séquence ludo-éducative sur l'astronomie. Enfants de l'école, parents, néophytes ou passionnés, tous sont conviés à partir de 14 heures pour les enfants, et de 18 heures pour les adultes à venir découvrir les secrets de notre système solaire et des autres galaxies. A partir de 20h30, balade nocturne commentée et observation des astres à l'aide de 4 télescopes. La soirée sera reportée au 15 juin en cas de mauvais temps.

Le Progrès du 03/06/2018

## 2ème Fête de la chasse et de la nature

Après le succès retentissant de l'an dernier, la société de chasse de Duerne a décidé de récidiver en organisant la 2ème Fête de la chasse et de la nature le 10 juin 2018, La traditionnelle messe de Saint Hubert animée par les trompes de chasse sera donnée, fermeture de l'église oblige, en plein-air à 9 heures, puis de nombreux exposants seront présents



sur l'espace loisirs, armuriers, couteliers, ... L'artisanat local sera également très bien représenté de même que les produits du terroir, miel, fromages, pains, vins, charcuterie, ... Il sera également possible de venir s'essayer au ball-trap laser ou aux nombreuses activités proposées. Pour déguster au déjeuner le cochon à la broche il sera indispensable de réserver votre place dans la matinée, L'après-midi verra de nombreuses démonstrations de chasse aux chiens d'arrêt et aux chiens courants,

A préciser que cette manifestation sera gratuite.

## Plantation des fleurs, l'appel aux bénévoles entendu



Outre les membres de la commission "Fleurissement", plusieurs bénévoles ont répondu à l'appel de la municipalité pour venir donner un coup de main aux agents municipaux lors de la journée de plantation des fleurs. Plus de 3000 godets ont été plantés pour agrémenter les différents massifs de la commune autour desquels d'étranges animaux confectionnés à partir de bottes de paille ont fait leur apparition, une innovation qui ravira certainement les nombreuses personnes qui viennent se balader à Duerne,

Le Progrès du 30/05/2018

## Tout un quartier impacté par une panne de téléphone

Les habitants des lieux-dits Les Vorzes et Les Fays ne savent plus à quel saint se vouer. certains d'entre eux sont en panne de téléphone et réseau internet depuis presque 3 mois. L'opérateur historique et le fournisseur d'accès se rejettent la responsabilité de ce dysfonctionnement. Lorsqu'un abonné est dépanné, cela impacte un autre. Il semblerait qu'à la suite d'un changement de câble, les lignes personnelles ont été totalement mélangées. Seule une intervention de dépannage collectif pourra résoudre le problème. En l'attente les usagers sont exaspérés.



## La fruitière des Courtines va connaître une seconde vie



Le conseil municipal a donc opté pour étudié les possibilités d'aide à cette installation.

3 membres de la fromagerie bio des Monts du lyonnais sont venus présenter leur projet de réhabilitation de l'ancienne fruitière des Courtines qui permettrait d'apporter à cette initiative outre des avantages au niveau de la conservation, une image ancrée à notre terroir. 8 agriculteurs sur 4 fermes des Monts du Lyonnais ont réfléchi sur l'éventualité de proposer sur le marché des

fromages bio du terroir avec pour volonté d'aller jusqu'au bout de la fabrication d'un produit de qualité pour l'heure inexistant et ancré à l'histoire fromagère de notre territoire. Il s'agit d'un vrai projet collectif, potentiellement créateur d'emploi puisque il est envisagé d'embaucher un fromager et un aide-fromager. Deux produits finis sont actuellement à l'étude: un petit fromage à pâte pressée non cuite, type tomme de Savoie et un fromage de garde affiné au lait 100% herbe et foin (pâte pressée cuite en meule de 30 kgs). Cette initiative a reçu le partenariat de Biocoop. Le conseil municipal a donc opté pour étudié les possibilités d'aide à cette installation.

Le maire Jean Claude picard a reçu les riverains de la station d'épuration qui pose énormément de nuisances olfactives. Le maire a expliqué aux membres présents que le projet de nouvelles installations était sur les rails, que les travaux débuteraient début 2019 et qu'en attendant, la société fermière interviendrait aussi souvent qu'il en sera nécessaire pour limiter au mieux les nuisances.

Les travaux de l'école évoluent favorablement. Une présentation de la solution "mur en paille" sera effectuée par l'entreprise Vaganay le 6 juillet au matin en présence de C. Guilloteau et S. Cruz. Un devis pour la totalité du mobilier a été demandé, celui-ci se monte à 25000€ HT.

L'adressage a pris du retard, une prochaine réunion sera nécessaire avec le bureau d'étude pour fixer définitivement le nombre de plaques et numéros à fournir.

En révision PLU, la commune de Duerne va valider prochainement le Plan d'Aménagement de Développement Durable.

La commune attribue à la société de boules, une subvention de 400€ pour l'organisation du challenge de la municipalité.

Journée de la résistance Dimanche 27 Mai à 8 h00 au monuments des américains

## La vague des 8 a déferlé sur Duerne

Un dimanche de Pentecôte clément, il n'en fallait pas plus pour rendre heureux tous les natifs de la 8, une classe qui a essayé plusieurs fois les caprices du ciel, De vague en vague, les conscrits ont pris plaisir à faire durer ce défilé, Les chars des 20 ans, génération coupe du monde 98 et des 40 ans en bronzés ont apporté couleurs et rythmes tropicaux pour le plus grand plaisir du nombreux public venu les encourager à franchir cette nouvelle décennie, Une journée empreinte de convivialité où c'est si bon de retrouver des connaissances que l'on ne côtoie pas tous les jours.



Plus de photos en cliquant sur ce lien <https://c.leprogres.fr/rhone-69-edition-monts-du-lyonnais/2018/05/21/toutes-les-photos-de-la-fete-des-classes>